



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 14/12/2020

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Mme Pascale Lugué, Maire.*

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 1 - Admission en non-valeur 2020

#### **Présents :**

Madame LUGUET **Maire**

Monsieur LAFUENTE, Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Madame MANDEIX, Monsieur LUNARDI, Madame FAVARD, Monsieur ORDRONNEAU **Adjoints**

Monsieur SAINT-BEAT, Madame FRECHET, Madame FORNASARI, Madame RELLA, Monsieur JUDIT, Madame FERNANDEZ, Monsieur AVIANO, Madame PERTHUIS, Monsieur PATRY, Madame TRUILHE, Madame BASSI, Monsieur GAMBART, Madame SADRES, Madame MANSE **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Madame PLA-RODRIGUEZ (donne pouvoir à Madame FRECHET), Monsieur DEL FIORENTINO (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU), Madame PIOFFET (donne pouvoir à Madame FERNANDEZ)  
Monsieur BEAUMONT (absent excusé), Monsieur LATASTE (absent excusé), Monsieur LAUGA (absent excusé), Monsieur ALIBERT (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de procurations :	03

Rapporteur : **Monsieur Cyriaque ORDRONNEAU**

## **I - Exposés des motifs**

Le budget de la commune fait apparaître, pour les exercices 2010 à 2019, que des créances n'ont pu être recouvrées. Le comptable public demande leur admission en non-valeur et par suite la décharge du compte de gestion des sommes portées aux dits états. Le conseil municipal doit se prononcer sur l'admission en non valeur de ces créances irrécouvrables.

<b>Présentation en admission en non valeur</b>	<b>Exercice concerné</b>	<b>Montant</b>
<b>Liste n° 4107510233</b>		<b>5 538.60</b>
Détail par année	2010	146.40
	2011	205.50
	2012	1 368.30
	2013	831.52
	2014	532.27
	2015	449.70
	2016	830.28
	2017	523.48
	2018	562.65
	2019	88.50
<b>Liste n° 4344740233</b>		<b>4 083.34</b>
Détail par année	2013	599.04
	2014	568.92
	2015	849.00
	2016	586.68
	2017	849.00
	2018	191.60
	2019	439.10

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général de la comptabilité publique,  
Vu les états de demande d'admission en non valeur n° 4107510233 s'élevant à 5 538.60€ et 4344740233 s'élevant à 4 083.34€, transmis par Monsieur le trésorier d'Agén municipale,  
Considérant que Monsieur le trésorier d'Agén municipale a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer les créances de la commune auprès des débiteurs,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE de :**

**ADMETTRE** : en non valeur les titres de recettes portés sur les listes n° 4107510233 s'élevant à 5 538.60€ et 4344740233 s'élevant à 4 083.34€.

**DIRE** : que ces crédits sont inscrits au budget 2020 de la commune, articles 6541 et 6542.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

SIGNE  
Mme Pascale Luguet